

Note de présentation retraçant les informations financières essentielles des budgets primitifs 2018 Article 2313-1 CGCT

La présente note de présentation brève et synthétique ainsi que le rapport d'orientation budgétaire sont publiés sur le site internet de la Communauté de communes Val ès dunes avec l'ensemble des documents budgétaires conformément aux articles mentionnés ci-dessous :

Extrait de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article [L. 2312-1](#), la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article [L. 2121-12](#), sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article. »

Article L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales :

« Sous réserve des dispositions qui leur sont propres, les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale

Toutefois, les articles [L. 2312-1](#) et [L. 2313-1](#) ne s'appliquent qu'aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Lorsque l'établissement public de coopération intercommunale compte plus de 10 000 habitants et comprend au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le rapport sur les orientations budgétaires prévu au deuxième alinéa de l'article L. 2312-1 comporte la présentation mentionnée au troisième alinéa du même article L. 2312-1. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

Les lieux de mise à la disposition du public sont le siège de l'établissement et les mairies des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale. »

SOMMAIRE

Introduction

I^{ère} partie : Comptes administratifs

I - Section de fonctionnement

II - Section d'investissement

III- Affectation des résultats

II^{ème} partie : Budgets primitifs

I - Recettes fiscales

II - Section de fonctionnement

III - Section d'investissement

IV- Financement des investissements

A - Capacité d'autofinancement

B - Encours de la dette

III^{ème} partie : Présentation des effectifs

Introduction

La Communauté de communes Val ès dunes est issue de la fusion des Communautés de communes « Val ès dunes » et « Entre Bois et Marais » et de l'extension à la commune de Condé-sur-Ifs au 1^{er} janvier 2017. Elle est constituée de 18 communes : Argences, Banneville-la-Campagne, Bellengreville, Cagny, Canteloup, Cesny-Aux-Vignes, Cléville, Condé-sur-Ifs, Emiéville, Frénouville, Janville, Moulton-Chicheboville (commune nouvelle regroupant Moulton et Chicheboville), Ouézy, Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger, Saint-Pair, Saint-Pierre-du-Jonquet, Valambray (commune nouvelle regroupant Airan, Billy, Conteville, Fierville-Bray et Poussy-la-Campagne) et Vimont.

Population municipale au 1^{er} janvier 2018 : 17 599 habitants

Il convient de distinguer deux types de documents, les budgets au sens strict, qui prévoient et autorisent et les comptes, qui sont des documents de constat.

Définitions :

(sources : collectivités-locales.gouv.fr et INSEE)

Budget primitif :

« Le budget de la commune est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune. » Art.2311 du CGCT.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du [cycle budgétaire annuel de la collectivité](#). Il doit être voté par l'assemblée délibérante **avant le 15 avril** de l'année à laquelle il se rapporte ([loi du 2 mars 1982](#)) et transmis au représentant de l'Etat **dans les 15 jours qui suivent son approbation**.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend **du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile**. Ce **principe d'annualité budgétaire** comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, **une section de fonctionnement** et une **section d'investissement**. Chacune de ces sections doit être présentée **en équilibre**, les recettes égalant les dépenses.

Budget principal :

Il retrace les opérations financières de la collectivité territoriale elle-même et remplit les fonctions énoncées

Budget annexe :

Distincts du budget principal proprement dit, mais votés par l'assemblée délibérante, les budgets annexes doivent être établis pour certains services locaux spécialisés (eau, assainissement, etc.).

Ces budgets permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

Compte administratif :

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le **compte administratif** du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents [budgets annexes](#).

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Section de fonctionnement :

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la **gestion courante** des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'**autofinancement** qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

Section d'investissement :

La section d'investissement présente les **programmes d'investissements nouveaux ou en cours**. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Recettes réelles (fonctionnement et investissement) :

Les recettes de fonctionnement (ou produits de fonctionnement) proviennent :

- de la fiscalité directe locale ;
- des recettes fiscales indirectes ;
- des dotations versées par l'État ;
- des ressources d'exploitation des domaines ;
- des produits financiers.

Les recettes d'investissement sont constituées des dotations et subventions, tels que les fonds de la compensation de la TVA (FCTVA), la dotation globale d'équipement (DGE), les autres subventions d'investissement et les emprunts.

Dépenses réelles:

Les dépenses liées au fonctionnement courant de la collectivité, regroupent principalement :

- les frais de rémunération des personnels ;
- les dépenses d'entretien et de fourniture ;
- les frais de fonctionnement divers correspondant aux compétences de la collectivité ;
- les intérêts de la dette, c'est-à-dire les intérêts des emprunts.

Les dépenses d'investissement concernent des opérations en capital, comprennent :

- les remboursements d'emprunts ;
- les prêts et avances accordés par la collectivité ;
- les dépenses directes d'investissement (acquisitions mobilières et immobilières, travaux neufs, grosses réparations) ;
- les subventions d'équipements versées.

Restes à réaliser (RAR) :

Les restes à réaliser correspondent, aux dépenses engagées non mandatées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements qui est obligatoire pour toutes les collectivités et donne lieu à l'établissement d'un état en fin d'année, permettant leur paiement au début de l'exercice suivant, dans l'attente du vote du budget.

Ils correspondent également aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre. Il ne s'agit donc pas de prévisions budgétaires mais de recettes justifiées par un document écrit.

Les restes à réaliser sont pris en compte pour le calcul

Affectation des résultats :

Décision de l'assemblée délibérante d'affecter en réserves ou de reporter un éventuel reliquat de l'excédent cumulé de la section de fonctionnement après couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Les grandes lignes des budgets ont été définies lors de la séance du 29 mars 2018, durant laquelle un Rapport d'Orientation Budgétaire a été présenté suivi d'un Débat d'Orientation Budgétaire.

L'objectif de maîtrise des charges de fonctionnement reste une priorité afin de préserver la capacité d'autofinancement.

1ère partie : Comptes administratifs

L'ensemble des comptes administratifs de la Communauté de communes Val ès dunes sont présentés ci-après soit, le budget principal et les budgets annexes « complexe aquatique », « Assainissement collectif VED », « Assainissement non collectif », « Assainissement collectif » ex Entre Bois et marais et « Ordures ménagères », ex Entre Bois et marais.

I - Section de fonctionnement

Charges de fonctionnement

Budget principal :

Le total des dépenses réelles de fonctionnement 2017 s'élève à 3 771 091.98 € (dont 3 759 747.42 € de charges de gestion courante).

Le chapitre 011 correspond principalement aux fournitures diverses (administratives, eau, électricité, frais de télécommunication, affranchissement...), aux locations immobilières, aux travaux d'entretien des bâtiments, de la voirie, aux divers contrats de maintenance, aux honoraires pour différentes prestations de services, aux transports collectifs, aux conventions conclues avec les communes dans le cadre de mise à disposition de personnel...

Le chapitre 012 correspond aux charges du personnel (voir IIIème partie).

Le chapitre 014 correspond aux versements au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

Le chapitre 65, correspond aux contributions obligatoires, aux subventions alloués aux associations, aux indemnités et cotisations pour les élus.

Le chapitre 66 correspond au règlement des intérêts pour les emprunts contractés.

Le chapitre 67 correspond à l'annulation de titres émis en 2016.

Le chapitre 042 correspond aux dotations aux amortissements.

Budget annexe « complexe aquatique » :

Le total des dépenses réelles de fonctionnement 2017 s'élève à 1 589 805.70 € (dont 1 484 589.14 € de charges de gestion courante).

Les charges à caractère général, chapitre 011, comprennent les différents contrats de gestion du complexe aquatique, conclus avec les entreprises RÉCRÉA et DALKIA, les contrats de contrôle comptable, l'assurance, le remboursement au budget principal des frais de gestion...

Le chapitre 66 correspond au règlement des intérêts pour les emprunts contractés.

Le chapitre 67 correspond à un remboursement au collège de Saline.

Le chapitre 042 correspond aux dotations aux amortissements.

Budget annexe « Assainissement collectif VED » :

Le total des dépenses réelles de fonctionnement 2017 s'élève à 41 178.75 €.

Les charges à caractère général, chapitre 011, correspondent principalement au remboursement de frais au budget principal, à l'indemnisation des agriculteurs pour l'épandage des boues et aux frais engendrés par les enquêtes publiques de zonage...

Le chapitre 042 correspond aux dotations aux amortissements.

Budget annexe « Assainissement non collectif » :

Le total des dépenses réelles de fonctionnement 2017 s'élève à 15 560.70 €.

Les charges à caractère général, chapitre 011, correspondent essentiellement au marché de prestation de services avec VEOLIA puis avec la SAUR.

Budget annexe « Assainissement collectif » ex Entre Bois et marais :

Le total des dépenses réelles de fonctionnement 2017 s'élève à 2 244.50 €.

Les charges à caractère général, chapitre 011, sont uniquement des dépenses engagées par la Communauté de communes « Entre Bois et marais » en 2016.

Budget annexe « Ordures ménagères », ex Entre Bois et marais :

Le total des dépenses réelles de fonctionnement 2017 s'élève à 65 766.22 €.

Les charges à caractère général, chapitre 011, et autres charges de gestion courante, chapitre 65, sont uniquement des dépenses engagées par la Communauté de communes « Entre Bois et marais » en 2016.

Recettes de fonctionnement

Budget principal :

Le total des recettes réelles de fonctionnement 2017 s'élève à 4 765 101.01 € (dont 4 757 555.12 € de recettes de gestion courante).

Le chapitre 013 correspond à différents remboursements de congés maladie et du supplément familiale de traitement versé aux agents.

Les produits liés aux activités, chapitre 70, comprennent les remboursements de frais par les budgets annexes et les remboursements par les communes pour la mise à disposition d'agents.

Le chapitre 73, correspond aux produits des impôts et taxes perçus.

Le chapitre 74, correspond aux versements de différentes dotations et participation, comme la dotation forfaitaire DGF, versée par l'Etat, la participation du département au point info 14, la participation de la Caisse d'Allocations Familiales pour les Relais d'Assistantes Maternelles et actions « enfance et jeunesse » ...

Les recettes correspondant aux « autres produits de gestion courante », chapitre 75, sont dues au remboursement par la société VIRIA, concessionnaire de la Délégation de Service Public pour la chaufferie bois et le réseau de chaleur, des frais de contrôle comptable ainsi que la participation des agents au remboursement des tickets restaurant.

Divers produits exceptionnels, comme le remboursement de sinistre, figurent au chapitre 77.

Budget annexe « complexe aquatique » :

Le total des recettes réelles de fonctionnement 2017 s'élève à 1 807 167.67 €.

Au chapitre 70, figurent les recettes d'exploitation du complexe aquatique.

Le chapitre 74, correspond aux versements du budget principal et à la subvention versée par le département pour l'apprentissage de la natation par les élèves de 6^{ème}.

Le chapitre 042 correspond aux amortissements.

Budget annexe « Assainissement collectif VED » :

Le total des recettes réelles de fonctionnement 2017 s'élève à 594 782.60 € (dont 585 068.10 € de recettes de gestion courante).

Les produits au chapitre 70, sont liés aux activités, ils comprennent la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et la part collectivité des redevances.

Les dotations et participations du chapitre 74, correspondent aux primes d'épuration.

Les produits exceptionnels, chapitre 77, comprennent la participation aux frais de contrôle par le délégataire.

Budget annexe « Assainissement non collectif » :

Le total des recettes réelles de fonctionnement 2017 s'élève à 18 911 €.

Le chapitre 70, comprend les redevances d'assainissement non collectif pour les contrôles d'installation neuve, réhabilitation ou en cas de vente.

Le chapitre 74, correspond aux versements de l'Agence de l'eau pour la gestion des dossiers de demande de réhabilitation.

Budget annexe « Assainissement collectif » ex Entre Bois et marais :

Le total des recettes réelles de fonctionnement 2017 s'élève à 106 362.44 €.

Budget annexe « Ordures ménagères », ex Entre Bois et marais :

Le total des recettes réelles de fonctionnement 2017 s'élève à 267.18 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget principal	Budget annexe "Complexe aquatique"	Budget annexe "Assainissement collectif VED"	Budget annexe "Assainissement non collectif"	Budget annexe "Assainissement collectif (ex EBEM)"	Budget annexe "Ordures ménagères (ex EBEM)"	Total
011	Charges à caractère général	498 684,16	1 484 589,14	41 180,65	15 560,70	2 244,50	29 365,43	2 071 624,58
012	Charges de personnel et frais assimilés	547 570,90	-	-	-	-	-	547 570,90
014	Atténuations de produits	94 711,00	-	-	-	-	-	94 711,00
65	Autres charges de gestion courante	2 618 781,36	-	-	-	-	36 400,79	2 655 182,15
Total des dépenses de gestion courante		3 759 747,42	1 484 589,14	41 180,65	15 560,70	2 244,50	65 766,22	5 369 088,63
66	Charges financières	11 303,78	103 816,56	- 1,90	-	-	-	115 118,44
67	Charges exceptionnelles	40,78	1 400,00	-	-	-	-	1 440,78
022	Dépenses imprévues							
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 771 091,98	1 589 805,70	41 178,75	15 560,70	2 244,50	65 766,22	5 485 647,85
023	Virement à la section d'investissement							
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	75 738,48	575 877,72	469 527,31	-	-	-	1 121 143,51
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		75 738,48	575 877,72	469 527,31	-	-	-	1 121 143,51
TOTAL		3 846 830,46	2 165 683,42	510 706,06	15 560,70	2 244,50	65 766,22	6 606 791,36

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté N-1	-	-	-	-	-	-	-	-
---	---	---	---	---	---	---	---	---

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget principal	Budget annexe "Complexe aquatique"	Budget annexe "Assainissement collectif VED"	Budget annexe "Assainissement non collectif"	Budget annexe "Assainissement collectif (ex EBEM)"	Budget annexe "Ordures ménagères (ex EBEM)"	Total
013	Atténuations de charges	46 829,92	-	-	-	-	-	46 829,92
70	Produits des services, du domaine et ventes...	52 295,07	921 736,17	485 874,49	12 611,00	106 362,44	-	1 578 879,17
73	Impôts et taxes	4 151 400,00	-	-	-	-	-	4 151 400,00
74	Dotations et participations	482 317,27	885 431,50	99 193,61	6 300,00	-	-	1 473 242,38
75	Autres produits de gestion courante	24 712,86	-	-	-	-	267,18	24 980,04
Total des recettes de gestion courante		4 757 555,12	1 807 167,67	585 068,10	18 911,00	106 362,44	267,18	7 275 331,51
76	Produits financiers	-	-	-	-	-	-	-
77	Produits exceptionnels	7 545,89	-	9 714,50	-	-	-	17 260,39
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	-	-	-	-	-	-	-
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 765 101,01	1 807 167,67	594 782,60	18 911,00	106 362,44	267,18	7 292 591,90
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	-	150 540,70	121 747,22	-	-	-	272 287,92
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		-	150 540,70	121 747,22	-	-	-	272 287,92
TOTAL		4 765 101,01	1 957 708,37	716 529,82	18 911,00	106 362,44	267,18	7 564 879,82

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté N-1	393 688,54	200 371,50	1 108 890,66	9 821,27	474 712,40	387 881,51	2 575 365,88
--	-------------------	-------------------	---------------------	-----------------	-------------------	-------------------	---------------------

II - Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Budget principal :

Le total des dépenses réelles d'investissement 2017 s'élève à 654 792.56 € et les restes à réaliser sont de 499 274 €.

Les dépenses 2017 correspondent à l'achat d'un véhicule électrique pour l'Etablissement Public Numérique, à l'aménagement en mobilier et matériels divers du siège de la Communauté de communes, de la Maison de Services au Public, aux travaux de signalisation verticale, pistes cyclables, travaux pour la maison de santé de Frénoville, aux travaux de réfection de voirie 2017...
Le chapitre 16 correspond au remboursement du capital des emprunts.

Budget annexe « complexe aquatique » :

Le total des dépenses réelles d'investissement 2017 s'élève à 157 288.62 € et les restes à réaliser sont de 58 787 €.

Les dépenses 2017 correspondent à l'achat de matériel technique et ludique pour l'exploitation du complexe aquatique et au solde des marchés pour la construction du centre de remise en forme.
Le chapitre 16 correspond au remboursement du capital des emprunts.
Le chapitre 040 correspond aux dotations aux amortissements.

Budget annexe « Assainissement collectif VED » :

Le total des dépenses réelles d'investissement 2017 s'élève à 227 302.79 € et les restes à réaliser sont de 1 846 402 €.

Les dépenses 2017 concernent principalement les études, maîtrise d'œuvre pour la création d'une unité de traitement et de réseau sur Conteville, le commencement des travaux de rattachement de la commune de Frénoville à la station d'épuration d'Argences...
Le chapitre 16 correspond au remboursement du capital des emprunts.
Le chapitre 040 correspond aux dotations aux amortissements.

Budget annexe « Assainissement non collectif » :

Le total des dépenses réelles d'investissement 2017 s'élève 188 536.30 € et les restes à réaliser sont de 149 986.70 €.

Budget annexe « Assainissement collectif » ex Entre Bois et marais :

Le total des dépenses réelles d'investissement 2017 s'élève à 42 315.16 €.
Le chapitre 16 correspond au remboursement du capital des emprunts.

Budget annexe « Ordures ménagères », ex Entre Bois et marais :

Pas de dépenses d'investissement 2017.

Recettes d'investissement

Budget principal :

Le total des recettes réelles d'investissement 2017 s'élève à 678 787.65 € et les restes à réaliser sont de 325 825 €.

Les recettes 2017 correspondent à l'excédent de fonctionnement capitalisé, au versement du FCTVA et à diverses subventions d'investissement comme la participation du SDEC pour l'achat du véhicule électrique, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux de voirie.

Le chapitre 040 correspond aux amortissements.

Budget annexe « complexe aquatique » :

Le total des recettes réelles d'investissement 2017 s'élève à 775 028.32 €.

Les recettes 2017 correspondent principalement à l'excédent de fonctionnement capitalisé et au versement du FCTVA.

Le chapitre 040 correspond aux amortissements.

Budget annexe « Assainissement collectif VED » :

Le total des recettes réelles d'investissement 2017 s'élève à 27 739.52€ et les restes à réaliser sont de 404 054 €.

Les recettes 2017 correspondent aux créances sur transfert de droit à déduction de la TVA, et l'aide de l'Agence de l'eau.

Le chapitre 040 correspond aux amortissements.

Budget annexe « Assainissement non collectif » :

Le total des recettes réelles d'investissement 2017 s'élève à 188 446.30€ et les restes à réaliser sont de 144 355.70 €.

Budget annexe « Assainissement collectif » ex Entre Bois et marais :

Le total des recettes réelles d'investissement 2017 s'élève à 105 541.02 €.

Budget annexe « Ordures ménagères », ex Entre Bois et marais :

Pas de recettes réelles d'investissement 2017.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT													
Chap.	Libellé	Budget principal		Budget annexe "Complexe aquatique"		Budget annexe "Assainissement collectif VED"		Budget annexe "Assainissement non collectif"		Budget annexe "Assainissement collectif (ex EBEM)"	Budget annexe "Ordures ménagères (ex EBEM)"	Total	
		Réalisés	R.A.R.	Réalisés	R.A.R.	Réalisés	R.A.R.	Réalisés	R.A.R.			Réalisés	R.A.R.
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	76 757,80	58 787,00	-	-	-	-	19 018,00	-	95 775,80	58 787,00
22	Immobilisations reçues en affectation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total des opérations d'équipement	525 369,24	499 274,00	12 982,91	-	140 231,96	1 538 668,00	-	-	-	-	678 584,11	2 037 942,00
	Total des dépenses d'équipement	525 369,24	499 274,00	89 740,71	58 787,00	140 231,96	1 538 668,00	-	-	19 018,00	-	774 359,91	2 096 729,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	13 715,00	-	13 715,00	-
16	Emprunts et dettes assimilées	129 423,32	-	67 547,91	-	61 371,31	-	-	-	5 779,36	-	264 121,90	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-	-	25 699,52	307 734,00	-	-	3 803,60	-	29 503,12	307 734,00
020	Dépenses imprévues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total des dépenses financières	129 423,32	-	67 547,91	-	87 070,83	307 734,00	-	-	23 297,96	-	307 340,02	307 734,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers	-	-	-	-	-	-	188 536,30	149 986,70	-	-	188 536,30	149 986,70
	Total des dépenses réelles d'investissement	654 792,56	499 274,00	157 288,62	58 787,00	227 302,79	1 846 402,00	188 536,30	149 986,70	42 315,96	-	1 270 236,23	2 554 449,70
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	-	-	150 540,70	-	121 747,22	-	-	-	-	-	272 287,92	-
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	-	-	150 540,70	-	121 747,22	-	-	-	-	-	272 287,92	-
	TOTAL	654 792,56	499 274,00	307 829,32	58 787,00	349 050,01	1 846 402,00	188 536,30	149 986,70	42 315,96	-	1 542 524,15	2 554 449,70
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté N-1	264 703,32	-	693 877,32	-	-	-	-	-	-	-	958 580,64	-

RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT													
Chap.	Libellé	Budget principal		Budget annexe "Complexe aquatique"		Budget annexe "Assainissement collectif VED"		Budget annexe "Assainissement non collectif"		Budget annexe "Assainissement collectif (ex EBEM)"	Budget annexe "Ordures ménagères (ex EBEM)"	Total	
		Réalisés	R.A.R.	Réalisés	R.A.R.	Réalisés	R.A.R.	Réalisés	R.A.R.			Réalisés	R.A.R.
13	Subventions d'investissement	41 636,33	243 925,00	-	-	2 040,00	96 320,00	-	-	4 840,00	-	48 516,33	340 245,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	-	-	-	-	-	-	-	-	13 715,00	-	13 715,00	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	3 780,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total des recettes d'équipement	41 636,33	243 925,00	3 780,00	-	2 040,00	96 320,00	-	-	18 555,00	-	66 011,33	340 245,00
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	67 533,00	81 900,00	104 766,00	-	-	-	-	-	-	-	172 299,00	81 900,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés	569 618,32	-	666 482,32	-	-	-	-	-	83 182,42	-	1 319 283,06	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-	-	25 699,52	307 734,00	-	-	3 803,60	-	29 503,12	307 734,00
	Total des recettes financières	637 151,32	81 900,00	771 248,32	-	25 699,52	307 734,00	-	-	86 986,02	-	1 521 085,18	389 634,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers	-	-	-	-	-	-	188 446,30	144 355,70	-	-	188 446,30	-
	Total des recettes réelles d'investissement	678 787,65	325 825,00	775 028,32	-	27 739,52	404 054,00	188 446,30	144 355,70	105 541,02	-	1 775 542,81	729 879,00
021	virement de la section de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	75 738,48	-	575 877,72	-	469 527,31	-	-	-	-	-	1 121 143,51	-
	Total des recettes d'ordre d'investissement	75 738,48	-	575 877,72	-	469 527,31	-	-	-	-	-	1 121 143,51	-
	Total	754 526,13	325 825,00	1 350 906,04	-	497 266,83	404 054,00	188 446,30	144 355,70	105 541,02	-	2 896 686,32	729 879,00
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté N-1	-	-	-	-	621 780,74	-	5 721,00	-	-	283 269,55	910 771,29	-

III- Affectation des résultats

Affectation des résultats 2017						
Budgets	Budget principal	Budget annexe « Complexe aquatique »	Budget annexe « Assainissement collectif VED »	Budget annexe « Assainissement non collectif »	Budget annexe « Assainissement collectif » (ex Entre Bois et Marais)	Budget annexe « Ordures ménagères » (ex Entre Bois et Marais)
Investissement						
Résultats de clôture 2017						
Résultat d'investissement agrégé (A)	- 164 969.75	349 199.40	769 997.56	5 631.00	15 588.55	283 269.55
Restes à réaliser 2017						
Solde des restes à réaliser (B)	- 173 449.00	- 58 787.00	- 1 442 348.00	- 5 631.00	0.00	0.00
Besoin de financement (A+B)	338 418.75	0.00	672 350.44	0.00	0.00	0.00
Fonctionnement						
Résultats de clôture 2017						
Résultat de fonctionnement agrégé (D)	1 311 959.09	- 7 603.55	1 314 714.42	13 7171.57	578 830.34	322 382.47
Affectation						
1068 - Affectation (E)	338 418.75	0.00	672 350.44	0.00	0.00	0.00
Report en fonctionnement (D-E)	973 540.34	- 7 603.55	642 363.98	13 171.57	578 830.34	322 382.47

II^{ème} partie : Budgets primitifs

L'ensemble des budgets primitifs de la Communauté de communes Val ès dunes sont présentés ci-après, soit, le budget principal et les budgets annexes « complexe aquatique », « Assainissement collectif VED », « Assainissement non collectif », « Assainissement collectif » ex Entre Bois et marais et « Ordures ménagères », ex Entre Bois et marais.

Le budget primitif 2018 s'appuie sur une maîtrise budgétaire afin de poursuivre les investissements structurels (maison de services au public, réserves incendie, travaux de voirie, création de pistes cyclables, déploiement de la fibre, renouvellement du parc informatique, travaux d'assainissement pour la création d'une unité de traitement et de réseau sur Conteville et Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger, le rejet à la Dives, le rattachement de Frénoville à la station d'épuration d'Argences,...) tout en sollicitant l'ensemble des subventions correspondantes.

I - Recettes fiscales

Les taux 2017 de la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la contribution foncière des entreprises sont reconduits en 2018.

Taux

	2017	2018
Taxe d'habitation (TH)	5,43%	5,43%
Taxe foncière bâtie (TFB)	6,13%	6,13%
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	8,97%	8,97%
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	5,31%	5,31%

Bases

Bases en milliers	Effectives 2017	Prévisionnelles 2018
Taxe d'habitation (TH)	13 353 389	13 698 000
Taxe foncière bâtie (TFB)	13 687 683	14 218 000
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	1 186 808	1 195 000
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	7 319 977	7 878 000

Produit de la fiscalité directe

Produits (€)	CA 2017	BP 2018
Contributions directes (TH, TFB, TFNB, CFE)	2 065 853	2 140 878

TEOM	2017	2018
Taux	12,63	13,17
Produits (€)	1 308 205	1 392 846 (attendus)

II - Section de fonctionnement

Les montants présentés sont des montants prévisionnels maximum envisagés.

Charges de fonctionnement

Budget principal :

Le budget primitif 2018 du budget principal, s'équilibre au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement à 5 972 045,58 €.

Les dépenses de fonctionnement 2018 envisagées d'un montant total de 5 972 045,58€, se répartissent entre les opérations réelles pour 4 878 148,58 €, les opérations d'ordre pour 103 257 € et le virement à la section d'investissement de 990 640 €.

Le chapitre 011 correspond principalement aux fournitures diverses (administratives, eau, électricité, frais de télécommunication, affranchissement...), aux locations immobilières, aux travaux d'entretien des bâtiments, de la voirie, aux divers contrats de maintenance, aux honoraires pour différentes prestations de services, aux transports collectifs, aux conventions conclues avec les communes dans le cadre de mise à disposition de personnel...

Le chapitre 012 correspond aux charges du personnel (voir IIIème partie).

Le chapitre 014 correspond aux versements au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

Le chapitre 65, correspond aux contributions obligatoires, aux subventions alloués aux associations, aux indemnités et cotisations pour les élus.

Le chapitre 66 correspond au règlement des intérêts pour les emprunts contractés.

Le chapitre 67 est un montant prévisionnel.

Le chapitre 022, est une provision pour les dépenses imprévues.

Le chapitre 042 correspond aux dotations aux amortissements.

Budget annexe « complexe aquatique » :

Le budget annexe « Complexe aquatique », s'équilibre au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement à 2 357 961,55 €.

Les charges à caractère général, chapitre 011, comprennent les différents contrats de gestion du complexe aquatique, conclus avec les entreprises RÉCRÉA et DALKIA, les contrats de contrôle comptable, l'assurance, le remboursement au budget principal des frais de gestion...

Le chapitre 66 correspond au règlement des intérêts pour les emprunts contractés.

Le chapitre 022, est une provision pour les dépenses imprévues.

Budget annexe « Assainissement collectif VED » :

Le budget annexe « Assainissement collectif », s'équilibre au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement à 1 266 427,98 €.

Les charges à caractère général, chapitre 011, correspondent principalement à l'indemnisation des agriculteurs pour l'épandage des boues, aux honoraires du prestataire pour AQUEX, à la recherche de micropolluants et étude de points de fragilité des stations d'épuration, au remboursement de frais au budget principal, et aux frais engendrés par les enquêtes publiques de zonage...

Le chapitre 042 correspond aux dotations aux amortissements.

Budget annexe « Assainissement non collectif » :

Le budget annexe « Assainissement non collectif », s'équilibre au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement à 40 201,57 €.

Les charges à caractère général, chapitre 011, correspondent au remboursement de frais au budget principal et au marché de prestation de services avec la SAUR.

Budget annexe « Assainissement collectif » ex Entre Bois et marais :

Le budget annexe « Assainissement collectif », ex Entre Bois et Marais, s'équilibre au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement à 578 830,34 €.

Budget annexe « Ordures ménagères », ex Entre Bois et marais :

Le budget annexe « Ordures ménagères », ex Entre Bois et marais, s'équilibre au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement à 322 382,47 €.

Recettes de fonctionnement**Budget principal :**

Le chapitre 013 correspond à différents remboursements de congés maladie et du supplément familiale de traitement versé aux agents.

Les produits liés aux activités, chapitre 70, comprennent les remboursements de frais par les budgets annexes et les remboursements par les communes pour la mise à disposition d'agents.

Le chapitre 73, correspond aux produits des impôts et taxes perçus.

Le chapitre 74, correspond aux versements de différentes dotations et participation, comme la dotation forfaitaire DGF, versée par l'Etat, la participation du département au point info 14, la participation de la Caisse d'Allocations Familiales pour les Relais d'Assistantes Maternelles et actions « enfance et jeunesse » ...

Les recettes correspondant aux « autres produits de gestion courante », chapitre 75, sont dues au remboursement par la société VIRIA, concessionnaire de la Délégation de Service Public pour la chaufferie bois et le réseau de chaleur, des frais de contrôle comptable ainsi que la participation des agents au remboursement des tickets restaurant.

Divers produits exceptionnels, figurent au chapitre 77.

Le résultat d'exploitation reporté est de 973 540.34 €.

Budget annexe « complexe aquatique » :

Au chapitre 70, figurent les recettes d'exploitation du complexe aquatique.

Le chapitre 74, correspond aux versements du budget principal et à la subvention versée par le département pour l'apprentissage de la natation par les élèves de 6^{ème}.

Le chapitre 042 correspond aux amortissements.

Budget annexe « Assainissement collectif VED » :

Les produits au chapitre 70, sont liés aux activités, ils comprennent la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et la part collectivité des redevances.

Les dotations et participations du chapitre 74, correspondent aux primes d'épuration.

Les produits exceptionnels, chapitre 77, comprennent la participation aux frais de contrôle par le délégataire.

Le résultat d'exploitation reporté est de 642 363.98 €.

Budget annexe « Assainissement non collectif » :

Le chapitre 70, comprend les redevances pour les contrôles d'assainissement non collectif des installations neuves, réhabilitations ou en cas de vente.

Le chapitre 74, correspond aux versements de l'Agence de l'eau pour la gestion des dossiers de demande de réhabilitation.

Le résultat d'exploitation reporté est de 13 171.57 €.

Budget annexe « Assainissement collectif » ex Entre Bois et marais :

Les recettes correspondent au résultat d'exploitation reporté de 578 830.34 €.

Budget annexe « Ordures ménagères », ex Entre Bois et marais :

Les recettes correspondent au résultat d'exploitation reporté de 322 382.47 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT								
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Chap.	Libellé	Budget principal	Budget annexe "Complexe aquatique"	Budget annexe "Assainissement collectif VED"	Budget annexe "Assainissement non collectif"	Budget annexe "Assainissement collectif (ex EBEM)"	Budget annexe "Ordures ménagères (ex EBEM)"	Total
011	Charges à caractère général	699 218,03	1 569 791,00	534 780,98	38 201,57	578 780,34	322 382,47	3 743 154,39
012	Charges de personnel et frais assimilés	616 000,00	-	-	-	-	-	616 000,00
014	Atténuations de produits	94 711,00	-	-	-	-	-	94 711,00
65	Autres charges de gestion courante	3 137 219,55	-	-	1 000,00	-	-	3 138 219,55
Total des dépenses de gestion courante		4 547 148,58	1 569 791,00	534 780,98	39 201,57	578 780,34	322 382,47	7 592 084,94
66	Charges financières	15 000,00	130 000,00	1 000,00	-	-	-	146 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	-	3 000,00	1 000,00	-	-	5 000,00
022	Dépenses imprévues	315 000,00	110 000,00	-	-	-	-	425 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 878 148,58	1 809 791,00	538 780,98	40 201,57	578 780,34	322 382,47	8 168 084,94
023	Virement à la section d'investissement	990 640,00	-	239 554,00	-	-	-	1 230 194,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	103 257,00	540 567,00	488 093,00	-	-	-	1 131 917,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 093 897,00	540 567,00	727 647,00	-	-	-	2 362 111,00
TOTAL		5 972 045,58	2 350 358,00	1 266 427,98	40 201,57	578 780,34	322 382,47	10 530 195,94
		+	+	+	+	+	+	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		-	7 603,55	-	-	-	-	7 603,55
		=	=	=	=	=	=	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		5 972 045,58	2 357 961,55	1 266 427,98	40 201,57	578 780,34	322 382,47	10 537 799,49
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Chap.	Libellé	Budget principal	Budget annexe "Complexe aquatique"	Budget annexe "Assainissement collectif VED"	Budget annexe "Assainissement non collectif"	Budget annexe "Assainissement collectif (ex EBEM)"	Budget annexe "Ordures ménagères (ex EBEM)"	Total
013	Atténuations de charges	31 159,00	-	-	-	-	-	31 159,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	454 880,24	882 165,00	480 000,00	21 030,00	-	-	1 838 075,24
73	Impôts et taxes	4 110 069,00	-	-	-	-	-	4 110 069,00
74	Dotations et participations	381 176,00	1 325 255,55	61 000,00	6 000,00	-	-	1 773 431,55
75	Autres produits de gestion courante	20 500,00	-	-	-	-	-	20 500,00
Total des recettes de gestion courante		4 997 784,24	2 207 420,55	541 000,00	27 030,00	-	-	7 773 234,79
76	Produits financiers	-	-	-	-	-	-	-
77	Produits exceptionnels	721,00	-	9 500,00	-	-	-	10 221,00
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	-	-	-	-	-	-	-
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 998 505,24	2 207 420,55	550 500,00	27 030,00	-	-	7 783 455,79
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	-	150 541,00	73 564,00	-	-	-	224 105,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		-	150 541,00	73 564,00	-	-	-	224 105,00
TOTAL		4 998 505,24	2 357 961,55	624 064,00	27 030,00	-	-	8 007 560,79
		+	+	+	+	+	+	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		973 540,34	-	642 363,98	13 171,57	578 830,34	322 382,47	2 530 288,70
		=	=	=	=	=	=	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		5 972 045,58	2 357 961,55	1 266 427,98	40 201,57	578 830,34	322 382,47	10 537 849,49

III - Section d'investissement

Les montants présentés sont des montants prévisionnels maximum envisagés.

Dépenses d'investissement

Budget principal :

Le budget primitif 2018 s'équilibre au niveau des chapitres pour la section d'investissement s'équilibre à 2 332 203,75 €.

Les dépenses 2018 envisagées correspondent à la construction d'une maison de services au public, de réserves incendie, aux travaux de réfection de voirie, aux travaux de création de pistes cyclables, au déploiement de la fibre, au renouvellement du parc informatique, la construction d'un observatoire ornithologique en zone Natura 2000...

Le chapitre 16 correspond au remboursement du capital des emprunts.

Budget annexe « complexe aquatique » :

Le budget primitif 2018 s'équilibre au niveau des chapitres pour la section d'investissement s'équilibre à 6 676 012,40 €.

Le chapitre 16 correspond au remboursement du capital des emprunts.

Le chapitre 040 correspond aux dotations aux amortissements.

Budget annexe « Assainissement collectif VED » :

Le budget primitif 2018 s'équilibre au niveau des chapitres pour la section d'investissement s'équilibre à 5 366 496 €.

Les dépenses 2018 envisagées correspondent aux travaux d'assainissement pour la création d'une unité de traitement et de réseau sur Conteville et Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger, au rejet à la Dives, au rattachement de Frénouville à la station d'épuration d'Argences...

Le chapitre 16 correspond au remboursement du capital des emprunts.

Le chapitre 040 correspond aux dotations aux amortissements.

Budget annexe « Assainissement non collectif » :

Le budget primitif 2018 s'équilibre au niveau des chapitres pour la section d'investissement s'équilibre à 389 566,70 €.

Budget annexe « Assainissement collectif » ex Entre Bois et marais :

Le budget primitif 2018 est en suréquilibre au niveau des chapitres pour la section d'investissement de 9 588,55 €.

Le chapitre 16 correspond au remboursement du capital des emprunts.

Budget annexe « Ordures ménagères », ex Entre Bois et marais :

Le budget primitif 2018 est en suréquilibre au niveau des chapitres pour la section d'investissement de 283 269,55 €.

Recettes d'investissement

Budget principal :

Les recettes 2018 envisagées correspondent à l'excédent de fonctionnement capitalisé, au versement du FCTVA et à diverses subventions d'investissement comme la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux de voirie, la participation de la Région à la création de pistes cyclables, participation du Conservatoire d'Espaces Naturels de Basse-Normandie (CENBN) pour la valorisation du Marais de Moulton-Chicheboville.

Le chapitre 040 correspond aux amortissements.

Budget annexe « complexe aquatique » :

Les recettes 2018 envisagées correspondent pour partie au solde de la section d'investissement reporté et au versement du FCTVA.

Le chapitre 040 correspond aux amortissements.

Budget annexe « Assainissement collectif VED » :

Les recettes 2018 envisagées correspondent au solde de la section d'investissement reporté, aux créances sur transfert de droit à déduction de la TVA, et l'aide de l'Agence de l'eau...

Le chapitre 040 correspond aux amortissements.

Budget annexe « Assainissement non collectif » :

Les recettes 2018 envisagées correspondent notamment au solde de la section d'investissement reporté.

Budget annexe « Assainissement collectif » ex Entre Bois et marais :

Les recettes 2018 envisagées correspondent au solde de la section d'investissement reporté.

Budget annexe « Ordures ménagères », ex Entre Bois et marais :

Les recettes 2018 envisagées correspondent au solde de la section d'investissement reporté.

SECTION D'INVESTISSEMENT																
DEPENSES D'INVESTISSEMENT																
Chap.	Libellé	Budget principal			Budget annexe "Complexe aquatique"			Budget annexe "Assainissement collectif VED"			Budget annexe "Assainissement non collectif"			Budget annexe "Assainissement collectif (ex EBEM)"	Budget annexe "Ordures ménagères (ex EBEM)"	Total
		R.A.R.	Voté	Total	R.A.R.	Voté	Total	R.A.R.	Voté	Total	R.A.R.	Voté	Total			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	-	-	-	50 000,00	50 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	50 000,00
21	Immobilisations corporelles	-	624 000,00	624 000,00	58 787,00	160 000,00	218 787,00	-	-	-	-	-	-	-	-	842 787,00
22	Immobilisations reçues en affectation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-	383 684,40	383 684,40	-	-	-	-	-	-	-	-	383 684,40
	Total des opérations d'équipement	499 274,00	810 680,00	1 309 954,00	-	-	-	1 538 668,00	2 815 442,00	4 354 110,00	-	-	-	-	-	5 664 064,00
	Total des dépenses d'équipement	499 274,00	1 434 680,00	1 933 954,00	58 787,00	593 684,40	652 471,40	1 538 668,00	2 815 442,00	4 354 110,00	-	-	-	-	-	6 940 535,40
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	140 000,00	140 000,00	-	5 828 000,00	5 828 000,00	-	68 000,00	68 000,00	-	-	6 000,00	-	6 042 000,00	
27	Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-	-	307 734,00	563 088,00	870 822,00	-	-	-	-	-	870 822,00
020	Dépenses imprévues	-	93 280,00	93 280,00	-	45 000,00	45 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	138 280,00
	Total des dépenses financières	-	233 280,00	233 280,00	-	5 873 000,00	5 873 000,00	307 734,00	631 088,00	938 822,00	-	-	6 000,00	-	7 051 102,00	
45...	Total des opé. pour compte de tiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	149 986,70	239 580,00	389 566,70	-	-	389 566,70
	Total des dépenses réelles d'investissement	499 274,00	1 667 960,00	2 167 234,00	58 787,00	6 466 684,40	6 525 471,40	1 846 402,00	3 446 530,00	5 292 932,00	149 986,70	239 580,00	389 566,70	6 000,00	-	14 381 204,10
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	-	-	-	-	150 541,00	150 541,00	-	73 564,00	73 564,00	-	-	-	-	-	224 105,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	-	-	-	-	150 541,00	150 541,00	-	73 564,00	73 564,00	-	-	-	-	-	224 105,00
	TOTAL	499 274,00	1 667 960,00	2 167 234,00	58 787,00	6 617 225,40	6 676 012,40	1 846 402,00	3 520 094,00	5 366 496,00	149 986,70	239 580,00	389 566,70	6 000,00	-	14 605 309,10
				+			+			+			+		+	+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE			164 969,75			-			-			-		-	164 969,75
				=			=			=			=		=	=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			2 332 203,75			6 676 012,40			5 366 496,00			389 566,70	6 000,00	-	14 770 278,85
RECETTES D'INVESTISSEMENT																
Chap.	Libellé	Budget principal			Budget annexe "Complexe aquatique"			Budget annexe "Assainissement collectif VED"			Budget annexe "Assainissement non collectif"			Budget annexe "Assainissement collectif (ex EBEM)"	Budget annexe "Ordures ménagères (ex EBEM)"	Total
		R.A.R.	Voté	Total	R.A.R.	Voté	Total	R.A.R.	Voté	Total	R.A.R.	Voté	Total			
13	Subventions d'investissement	243 925,00	345 280,00	589 205,00	-	-	-	96 320,00	429 920,00	526 240,00	-	-	-	-	-	1 115 445,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	-	-	-	-	5 760 000,00	5 760 000,00	-	1 799 439,00	1 799 439,00	-	-	-	-	-	7 559 439,00
	Total des recettes d'équipement	243 925,00	345 280,00	589 205,00	-	5 760 000,00	5 760 000,00	96 320,00	2 229 359,00	2 325 679,00	-	-	-	-	-	8 674 884,00
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	81 900,00	228 783,00	310 683,00	-	26 246,00	26 246,00	-	-	-	-	-	-	-	-	336 929,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés	-	338 418,75	338 418,75	-	-	-	-	672 350,44	672 350,44	-	-	-	-	-	1 010 769,19
27	Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-	-	307 734,00	563 088,00	870 822,00	-	-	-	-	-	870 822,00
	Total des recettes financières	81 900,00	567 201,75	649 101,75	-	26 246,00	26 246,00	307 734,00	1 235 438,44	1 543 172,44	-	-	-	-	-	2 218 520,19
45...	Total des opé. pour le compte de tiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	144 355,70	239 580,00	383 935,70	-	-	383 935,70
	Total des recettes réelles d'investissement	325 825,00	912 481,75	1 238 306,75	-	5 786 246,00	5 786 246,00	404 054,00	3 464 797,44	3 868 851,44	144 355,70	239 580,00	383 935,70	-	-	11 277 339,89
021	Virement de la section de fonctionnement	-	990 640,00	990 640,00	-	-	-	-	239 554,00	239 554,00	-	-	-	-	-	1 230 194,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	-	103 257,00	103 257,00	-	540 567,00	540 567,00	-	488 093,00	488 093,00	-	-	-	-	-	1 131 917,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	-	1 093 897,00	1 093 897,00	-	540 567,00	540 567,00	-	727 647,00	727 647,00	-	-	-	-	-	2 362 111,00
	Total	325 825,00	2 006 378,75	2 332 203,75	-	6 326 813,00	6 326 813,00	404 054,00	4 192 444,44	4 596 498,44	144 355,70	239 580,00	383 935,70	-	-	13 639 450,89
				+			+			+			+		+	+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			-			349 199,40			769 997,56		5 631,00	15 588,55	283 269,55		1 423 686,06
				=			=			=		=	=		=	=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			2 332 203,75			6 676 012,40			5 366 496,00			389 566,70	15 588,55	283 269,55	15 063 136,95

IV- Financement des investissements

A - Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie, épargne de gestion – charges d'intérêts. Appelée aussi « autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement). La capacité d'autofinancement nette correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

	2017	2018 (prévisionnel)
CAF BRUTE	993	1 093 897
CAF NETTE	863	953 897

B - Encours de la dette

Pour information, la CDC Val ès dunes n'a pas eu recours à un emprunt dit « toxique ».

Etat de la dette au 01/01/2018			
Budget	Nombre d'emprunts	Encours (en €)	Dernière échéance
Principal	6	384 219,23	2022
Complexe aquatique	3	3 351 652,19	2041
Assainissement DSP Bois et Marais	4	48 178,00	2031
Assainissement DSP Val ès dunes	12	460 793,80	2030

Evolution des effectifs						
Catégorie	Temps complet	Temps non complet	Total	Titulaire / Stagiaire	Non titulaire	Total
Au 01/01/2017						
Filière administrative	8	5	13	12	1	13
A	1		1	1		1
B	3		3	3		3
C	4	4	8	8		8
CDI		1	1		1	
Filière technique		1	1	1		1
C		1	1	1		1
Total général	8	6	14	13	1	14
Au 01/01/2018						
Filière administrative	9	1	10	10	1	11
A	1		1	1		1
B	3		3	3		3
C	5	1	6	6	1	7
Filière technique		1	1	1		1
C		1	1	1		1
Total général	9	2	11	11	1	12

	2017	2018
ETP au 1^{er} janvier	9,94	11,11

Les charges de personnel prévues pour 2018 s'élèveraient à 616 000 €. Cette augmentation s'explique la pérennisation d'un emploi de contractuel, catégorie C, l'emploi d'agents contractuels en remplacement d'agents en congé (congé parental, longue maladie et de présence parentale), la création d'un emploi saisonnier à l'Office du tourisme, le passage à 12/35^{ème} un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe ainsi que des dépenses liées aux avancements de grade et d'échelons des agents, promotion interne et les évolutions liées à la fonction publique territoriale.

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), a été instauré le 1^{er} décembre 2016, par le Conseil communautaire et comprend 2 parts, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle et le complément indemnitaire versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent.

Les avantages en nature concernent la prise en charge d'une part des tickets restaurant (9 021 € en 2017) et la contribution au financement des garanties de protection sociale complémentaires (mutuelles labellisées) souscrites par les agents communautaires selon le tableau ci-dessus :

Situation familiale	Participation 2017	Participation 2018
Agent seul	11,37 €	11,43 €
Agent + conjoint	21,02 €	21,12 €
Agent + conjoint + 1 enfant	27,27 €	27,41 €
Agent + conjoint + 2 enfants ou plus	30,68 €	30,83 €
Agent + 1 enfant	17,62 €	17,71 €
Agent + 2 enfants ou plus	21,02 €	21,12 €